

RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS OU SUBSTANCES AUX CHEVAUX DE COMPÉTITION

Médicaments ou substances autorisés :

- La phénylbutazone OU la flunixinine OU le firocoxib sont autorisés selon les concentrations sanguines suivantes :
 - Concentration maximale de phénylbutazone permise dans le plasma ou le sérum est de 15,0 microgrammes par millilitre.
 - Concentration maximale de flunixinine permise dans le plasma ou le sérum est de 1,0 microgramme par millilitre.
 - Concentration maximale de firocoxib permise dans le plasma ou le sérum est de 240 nanogrammes par millilitre.
- Un délai minimum de 8 heures doit être calculé entre l'administration d'un anti-inflammatoire et la compétition.
- Un seul de ces médicaments peut être utilisé à la fois. Il vous incombe donc de respecter le temps d'attente/retrait d'un médicament avant d'utiliser l'autre afin d'éviter un chevauchement sanguin avant ou pendant la compétition.
- Les médicaments ne faisant PAS partie de la liste des substances prohibées par l'Agence Canadienne du pari mutuel d'Agriculture Canada.
- Toutes substances naturelles ou homéopathiques ne contenant pas de substances prohibées.

Médicaments interdits :

- Tous les médicaments faisant partie de la liste de substances prohibées de l'Agence Canadienne du pari mutuel d'Agriculture Canada sauf la phénylbutazone, la flunixinine et le firocoxib, dans un usage non concomitant. Pour consulter la liste et le guide d'élimination, visiter le site internet ou composer le 1-800-268-8835.

- <https://agriculture.canada.ca/fr/propos-notre-ministere/partenaires-agences-agriculture-agroalimentaire-canada/agence-canadienne-du-pari-mutuel/programme-contrôle-drogues-equines-lagence-canadienne-du-pari-mutuel/guide-delimitation-3-avril-2020>

Intervention d'urgence de votre vétérinaire :

- Si certains chevaux requièrent une intervention vétérinaire dans les jours précédents le Festival Western de St-Tite suite à une blessure ou une maladie, il vous incombe de prévenir votre vétérinaire de l'engagement de votre cheval à la compétition afin qu'il ou qu'elle utilise les médicaments en conformité des temps de retrait stipulé par l'Agence Canadienne du pari mutuel d'Agriculture Canada. Les médicaments utilisés pourraient ne pas avoir été complètement éliminés et porter préjudice au cheval en altérant/améliorant ses performance (dopage).
- **Aucune prescription vétérinaire ne vous autorise à vous soustraire de cette réglementation.**

Tests et sanctions :

- Les tests de dépistage peuvent être effectués à tout moment de la compétition incluant les slacks, par le vétérinaire autorisé.. Le même cheval peut être testé plus d'une fois pendant les 10 jours du Festival puisque le choix du cheval à être testé, est tiré au hasard avant le début de la discipline. Le cheval testant positif à l'utilisation de substances interdites ou l'usage concomitant d'anti-inflammatoires sera sanctionné. Cette sanction sera d'un minimum de 500\$ et d'un maximum équivalent à la totalité des bourses gagnées lors des compétitions. Si le montant de l'amende n'est pas acquitté par le compétiteur suite à la sanction, ce dernier se verra refuser l'inscription aux compétitions l'année suivante.
- Il est de votre responsabilité de vous assurer que le cheval que vous utilisez, rencontre les exigences concernant le dépistage des drogues.

Coggin test :

- Il est obligatoire d'avoir en main, lors de votre visite au vet-check, une copie de votre coggin test valide d'un an. Sans ce document, votre cheval sera automatiquement disqualifié de la compétition.

Preuve Vaccinale :

- Il est obligatoire d'avoir en main, lors de votre visite au vet-check, la preuve vaccinale du vaccin rhino-influenza administré dans un délai de **6 mois** précédant la compétition.